



HÔTEL DE VILLE
1, rue de la Meirie
44850 Saint-Mars-du-Désert

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

**Délibération
2022-0111**

THEME :

Finances

OBJET :

**Subvention au budget
du CCAS**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26

Présents : 22

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 décembre 2022

Présents :

Mme Barbara NOURRY, Mr Jean-François CHARRIER, Mme Karine MAINGUET, Mme Marie-Laure BRIAND, Mme Caroline BAUDOUIN, Mr Franck BOUQUIN, adjoints.

Mr Serge RAYNAUD, Mme Émilie CARROT, Mme Céline MARTINEAU, Mr Sylvain LOUARN, Mr Gérard LE FEL, Mme Céline LECOMTE, Mr Xavier LEPREVOST, Mr Jean-Yves RETIERE, Mme Lina PUTOLA, Mr Éric VANDAELE, Mme Armelle GEHIN, Mr Frédéric GEFFRIAUD, Mme Céline OLLIVIER, Mr Éric GAUTRON, Mme Louise DRÉAN, Mr Nicolas SEVESTRE, conseillers.

Étaient excusés :

- Mr Clément LECOMTE, (pouvoir à Mme Barbara NOURRY) ;
- Mme Annabelle RETIERE, (pouvoir à Mme Céline MARTINEAU) ;
- Mme Julie BRUN, (pouvoir à Mme Armelle GEHIN) ;
- Mr Frédéric BOISLEVE, (pouvoir à Mme Karine MAINGUET)

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GEFFRIAUD est nommé secrétaire de séance.

La ville accorde chaque année une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

Au titre de l'année 2022, il est proposé d'apporter au CCAS de Saint-Mars-du-Désert, une subvention d'équilibre d'un montant de 20 739 € conformément au budget 2022 voté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés APPROUVE la subvention d'équilibre de 20 739.00 € au CCAS de la Commune.

A Saint-Mars-du-Désert, le 13 décembre 2022,

Frédéric GEFFRIAUD

Secrétaire de séance

Barbara NOURRY

Maire de SAINT

Accusé de réception en préfecture
04421403746-20221111-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

« Pour extrait conforme au registre »

Pour ampliation et par délégation,

Benoît RICHARD

Directeur Général des Services

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Acte qui a été reçu en Préfecture le 20/12 / 2022 et publié à la mairie le 20 /12 / 2022

N° de télétransmission... 044 - 214401796 - 2022.12.13 - 2022 - 0111 - DE...

Accusé de réception en préfecture
044-214401796-20221213-2022-0111-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022